

**Séance publique du 14 juin 2004**

**Délibération n° 2004-1971**

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Travaux d'extension et d'aménagement des ouvrages et réseaux communautaires d'eau potable pour l'année 2005 - Approbation d'un dossier de consultation des entrepreneurs - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de l'eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 26 mai 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Monsieur le directeur de l'eau communique au Conseil un dossier de consultation des entrepreneurs relatif aux travaux d'extension et d'aménagement des ouvrages et réseaux communautaires d'eau potable pour l'année 2005.

Les marchés, pour l'année 2004, pour les travaux cités en objet arriveront à terme le 31 décembre 2004. Le renouvellement des marchés pour 2005 concernera les prestations suivantes :

- les multiples interventions de moyenne importance à propos :

- . des extensions de réseaux nécessaires à l'alimentation des futurs abonnés,
- . des renforcements, déplacements, modifications de réseaux et ouvrages occasionnés par des opérations engagées par des tiers (voiries, équipements, etc.),
- . des renforcements, renouvellements, maillages ponctuels des réseaux nécessaires à leur bon fonctionnement et envisagés au titre des programmes de travaux de la direction de l'eau.

Les travaux seraient découpés en six lots géographiques :

- lot n° 1 : secteur géographique de la subdivision territoriale ouest-centre,
- lot n° 2 : secteur géographique de la subdivision territoriale est-centre,
- lot n° 3 : secteur géographique de la subdivision territoriale est-nord,
- lot n° 4 : secteur géographique de la subdivision territoriale est-sud,
- lot n° 5 : secteur géographique de la subdivision territoriale ouest-sud,
- lot n° 6 : secteur géographique de la subdivision territoriale ouest-nord.

Ces travaux feraient l'objet de six marchés séparés à bons de commande établis pour une durée d'un an (2005) et passés sous la forme d'un appel d'offres ouvert sur offres de prix.

Pour chacun des lots, le montant annuel sera de :

- minimum 250 000 € HT,
- maximum 1 000 000 € HT.

L'utilisation de ces marchés de petits travaux neufs est également ouverte aux autres services et directions communautaires ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 33, 39, 40, 57 à 59 et 71-I du code des marchés publics ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le dossier de consultation des entrepreneurs qui lui est soumis.

**2° - Décide** de traiter ces travaux par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 33, 39, 40, 57 à 59 et 71-I du code des marchés publics.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - budget annexe des eaux - exercice 2005 - fonction 1 111 - comptes 238 511 et 238 551 sur diverses opérations de la section d'investissement au titre des autorisations de programme à individualiser.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,